



## **NATATION ESTIVALE**

2010



**Calendriers et Règlements**

# Sommaire

Page 2 :	Sommaire
Page 3 :	Catégories d'âge 2010
Page 4 :	Classement national des clubs d'été 2010
Page 6 :	Officiels de natation course
Page 10 :	Calendrier épreuves fédérales et régionale 2010
Page 11 :	Calendrier épreuves départementales et animations 2010
Page 12 :	Traitement et transmission informatique des compétitions des clubs d'été 2010
Page 13 :	Arrêté d'interdiction de transport d'enfants le 31 juillet et 07 août 2010
Page 15 :	Coupe régionale Interclubs Benjamins 2010
Page 16 :	Coupe régionale Interclubs Minimes 2010
Page 17 :	Programme des Interclubs Benjamins-Minimes 2010
Page 18 :	Championnat d'Aquitaine Interclubs Toutes Catégories 2010
Page 19 :	Programme du Championnat d'Aquitaine Interclubs Toutes Catégories 2010
Page 20 :	Championnats d'Aquitaine 2010
Page 22 :	Programme des Championnats d'Aquitaine 2010
Page 23 :	temps d'engagements Championnat d'Aquitaine 2010
Page 25 :	Coupe de France des Régions de Natation Estivale 2010
Page 26 :	Records régionaux de Natation Estivale



## Catégories d'âge Saison 2010

	<u>Âge</u>	<u>Année</u>
<b>AVENIR</b>	9 ans et moins	2001 et après
<b>POUSSIN 1</b>	10 ans	2000
<b>POUSSIN 2</b>	11 ans	1999
<b>BENJAMIN 1</b>	12 ans	1998
<b>BENJAMIN 2</b>	13 ans	1997
<b>MINIME 1</b>	14 ans	1996
<b>MINIME 2</b>	15 ans	1995
<b>CADET 1</b>	16 ans	1994
<b>CADET 2</b>	17 ans	1993
<b>JUNIORS 1</b>	18 ans	1992
<b>JUNIORS 2</b>	19 ans	1991
<b>JUNIORS 3</b>	20 ans	1990
<b>SENIORS</b>	21 ans et plus	1989 et avant

# Classement National des Clubs d'été

## 2010

Voici les critères adoptés par la commission Nationale des clubs d'été pour établir le classement national des clubs d'été de la saison 2010.

Seront pris en compte les points suivant :

**1 – Licences :**

50 points par licence. Les clubs d'été ayant une activité estivale, mais qui ne participent pas aux compétitions annuelles rentrent dans le classement national des clubs d'été

**2 – Performances individuelles :**

Points de la table de cotation FFN correspondant à la meilleure performance de la saison de chaque nageur licencié, dans une compétition inscrite au calendrier des Comités ou de la FFN pendant la période autorisée, soit du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2010

**3 – Coupe régionale Interclubs benjamins des Clubs d'été :**

Total des points de CHAQUE EQUIPE de club lors de la Coupe Interclubs régionale benjamins.

**4 – Coupe régionale Interclubs minimes des Clubs d'été :**

Total des points de CHAQUE EQUIPE de club lors de la Coupe Interclubs régionale minimes.

**5 – Championnats Régionaux Interclubs toutes catégories des Clubs d'été :**

Total des points de CHAQUE EQUIPE de club lors des Championnats Interclubs Régionaux toutes catégories.

**6 – Disposition particulière :**

Les clubs ne participant pas aux Championnats Interclubs Régionaux toutes catégories auront la possibilité d'ajouter les points doublés de leurs trois meilleurs relais filles et garçons de la saison :  
4 fois 100 m nage libre, 4 fois 200 m nage libre et 4 fois 100 m 4 nages.

**7 – Bonus :**

Pour tout nageur sélectionné dans son équipe régionale et ayant participé à la Coupe de France des Régions, minimes et cadets de natation estivale ainsi qu'à la coupe de France benjamins des départements (si celle-ci est organisée dans la période autorisée), les clubs pourront ajouter à titre de bonus les points de leur meilleure performance individuelle de la saison.

**8 – Transfert :**

Un nageur transféré d'un club d'hiver à un club d'été ne pourra participer à aucune compétition par équipes (Interclubs / Coupe de France de Natation Estivale des régions) lors de la saison sportive de son transfert.

## COUPE DU FUTUR DES CLUBS D'ETE

Les points de la Coupe Régionale Interclubs benjamins additionnés aux points de la Coupe Régionale Interclubs minimes permettront d'établir le Classement de la Coupe du Futur des Clubs d'été.

Pour ce classement, une seule équipe féminine, et une seule équipe masculine par club en benjamins et en minimes seront comptabilisées.

<b>FEDERATION FRANCAISE DE NATATION</b> <b>Classement National des Clubs d'été</b> <b>2010</b>
--

**Club N° :**

**Comité régional de :**

Points

- Nombre de licences (*nombre de licences multiplié par 50 pts*).....
- Coupe Interclubs Benjamins
  - Dames .....
  - Messieurs .....
- Coupe Interclubs Minimés
  - Dames .....
  - Messieurs .....
- Championnats Régionaux Interclubs Toutes Catégories ou relais doublés
  - Dames .....
  - Messieurs .....
- Somme des meilleures performances individuelles
  - Dames .....
  - Messieurs .....
- Meilleures performances individuelles Championnats de France des Maîtres d'été
  - Dames .....
  - Messieurs .....
- Bonus Coupe de France Benjamins des départements .....
- Bonus Coupe de France des Régions Minimés et Cadets .....
- **Total Général** .....

Classement Régional :

Vérifié par :

le :

Signature :

**DOSSIER DU RESPONSABLE REGIONAL ET  
DEPARTEMENTAL  
DES OFFICIELS DE "NATATION COURSE"**

## **OFFICIELS DE NATATION COURSE**

Outre les délégués fédéraux, régionaux ou départementaux, les réunions sportives de natation se déroulent sous la direction et le contrôle d'un jury composé :

### **1 - D'OFFICIELS "C" (CHRONOMETREURS DE NATATION)**

Ils ont les compétences pour prendre le temps du concurrent dans le couloir qui leur a été assigné.

Ils doivent également remplir les fonctions définies dans l'article SW 2.9 des règlements de la FINA.

### **2 - D'OFFICIELS "B" DE NATATION**

Ils ont les compétences pour assurer les fonctions de :

- Chronométrateur et Chronométrateur en chef (articles SW 2.8 et 2.9 du règlement FINA)
- Juge d'arrivée (article SW 2.11 du règlement FINA)
- Contrôleur de virages (article 2.6 du règlement FINA)

### **3 - D'OFFICIELS "A" DE NATATION**

Ils sont qualifiés pour tenir les postes de :

- Juge-Arbitre (article SW 2.1 du règlement FINA)
- Superviseur / secrétaire (articles SW 2.2 ou SW 2.12 du règlement FINA)
- Starter (article SW 2.3 du règlement FINA)
- Contrôleur de virages et Contrôleur de virages en chef (articles SW 2.5 et 2.6 du règlement FINA)
- Juge de nages (article SW 2.7 du règlement FINA)
- Chronométrateur et Chronométrateur en chef (articles SW 2.8 et 2.9 du règlement FINA)
- Juge à l'arrivée et Juge d'arrivée en chef (articles SW 2.10 et 2.11 du règlement FINA)

## **FORMATION DES OFFICIELS**

Les comités régionaux ,qui peuvent éventuellement déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs aux comités départementaux, sont chargés :

- de la formation et du perfectionnement
- d'organiser les réunions théoriques et pratiques pour la préparation aux examens conduisant à la délivrance des grades d'aptitude à ces différentes fonctions
- de délivrer les cartes d'officiels : OFFICIEL "C" (Chronométrateur), OFFICIEL "B" de natation course ou OFFICIEL "A" de natation course

A cet effet, la Fédération Française de Natation :

- publie le règlement FINA en français (téléchargeable sur le site internet FFN) ;
- diffuse les questionnaires d'examen théorique d'officiel "A" et "B" établis selon les règles de la FINA et de la FFN en vigueur.
- édite et met à disposition des comités régionaux les cartes nécessaires à cette délivrance ;

Par ailleurs, la FFN organisera un stage de formation destiné aux formateurs régionaux.

## OFFICIEL C (CHRONOMETREUR)

Le titre d'OFFICIEL "C" DE NATATION (CHRONOMETREUR) est décerné aux personnes ayant passé une épreuve pratique de chronométrage et remplissant les conditions suivantes :

- Etre licencié à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session ;
- Etre âgé d'au moins 14 ans à la date de l'examen ;
- Avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent ;
- Avoir participé à une information préalable organisée par le comité départemental ou le club.

La compétence du candidat sera appréciée à l'occasion d'une compétition FFN (départementale, régionale ou nationale) comportant au minimum 40 courses. Il est conseillé d'éviter les épreuves de plus de 400 M.

Il devra y avoir au moins deux chronométreurs officiels dans la ligne en plus du candidat. Son temps sera alors utilisé pour la détermination du temps officiel: Cas d'un chronométrage manuel avec 3 chronométreurs.

Les temps du candidat annoncés et enregistrés au 1/100<sup>ème</sup> de seconde seront comparés aux temps manuels officiels de la ligne.

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir plus de 10 écarts de temps supérieurs ou égaux à 10/100<sup>ème</sup>. Les écarts de temps compris entre 1 et 9/100<sup>ème</sup> ne sont pas comptabilisés.

Exemple 1 : 10 écarts de 10 à 19/100

Exemple 2 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 3 écarts de 20 à 29/100

Exemple 3 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 2 écarts de 20 à 29/100 et 1 écart de 30 à 39/100

Un seul écart de temps de 40/100<sup>ème</sup> ou plus oblige le candidat à repasser une session d'examen.

## OFFICIELS "B" DE NATATION

Le titre d'OFFICIEL "B" DE NATATION est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet et remplissant les conditions requises suivantes :

- Etre licencié à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session ;
- Etre âgé d'au moins 16 ans à la date de l'examen ;
- Avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent.
- Avoir suivi une formation durant laquelle, entre autre, le contenu du questionnaire sera étudié et commenté dans sa totalité, d'une façon généraliste et au moins 15 jours avant l'examen.

Le candidat ayant déjà le titre d'OFFICIEL "C" DE NATATION devra se soumettre à :

- l'épreuve écrite ;
- l'épreuve pratique de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages.

Le candidat n'ayant pas le titre d'OFFICIEL "C" DE NATATION devra se soumettre à :

- l'épreuve pratique de chronométrage ;
- l'épreuve écrite ;
- l'épreuve pratique de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages.

### Epreuve écrite :

Les candidats devront répondre aux 50 questions du questionnaire OFFICIEL "B".

10 mauvaises réponses seront tolérées.

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation.

### **Epreuve pratique de chronométrage :**

Réglementation identique à celle de l'examen d'OFFICIEL "C" DE NATATION.

### **Epreuve pratique de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages :**

Le candidat devra, lors d'une compétition, assurer la fonction de contrôleur de virages (20 courses minimum) et de juge d'arrivée (20 courses minimum) sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout examinateur officiel désigné par le comité départemental ou régional et avoir été jugé apte par ces personnes suscitées.

### **OFFICIELS "A" DE NATATION**

Le titre d'OFFICIEL "A" DE NATATION est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet et remplissant les conditions requises suivantes :

- Etre licenciées à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session ;
- Etre âgées d'au moins 18 ans à la date de l'examen ;
- Avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent ;
- Etre titulaires depuis 2 saisons au moins du titre d'OFFICIEL "B" ; Elles pourront donc se présenter à l'examen dès le début de leur 3<sup>ème</sup> saison comme officiel (justification de la carte correspondante validée) ;
- Avoir assisté à une réunion de formation, sous la direction d'un officiel A désigné formateur par le comité régional.

### **Epreuve écrite :**

Les candidats devront répondre aux 64 questions du questionnaire fédéral "OFFICIEL A".

10 mauvaises réponses seront tolérées.

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation.

### **Epreuve pratique :**

Les candidats devront avoir tenu de façon satisfaisante, sous l'autorité et le contrôle d'un Juge-Arbitre en titre ou un examinateur officiel "A" désigné à cet effet par le comité régional, les postes de :

- Juge-Arbitre ;
- Starter ;
- Juge de Nage ;
- Tenue du secrétariat technique.

durant deux réunions sportives FFN pour chacune de ces différentes fonctions (25 épreuves minimum).

Le niveau de ces réunions restant à l'initiative du formateur régional.

Le candidat jugé "apte" par l'examineur dans une de ces quatre fonctions (25 courses minimum par fonction) pourra s'il le souhaite assurer ensuite une deuxième fonction de son examen pratique lors de la même réunion, sous réserve qu'il reste au minimum 25 courses à parcourir.



## **GENERALITES**

Les examens d'officiels A et B devront être passés sur les formulaires édités par la Fédération Française de Natation (édition du 01/09/2006) ; Les questionnaires d'examens théoriques seront revus chaque fois qu'il y aura un nouveau règlement FINA.

## **VALIDATION ANNUELLE DE LA CARTE D'OFFICIEL A,B,C**

Les comités régionaux ou départementaux peuvent valider annuellement les cartes d'officiels A, B et C sous condition que le titulaire de la carte ait officié au minimum (sur le plan départemental, régional, national ou international) :

- 5 compétitions différentes dans la saison pour un officiel C ;
- 5 compétitions différentes dans la saison pour un officiel B ;
- 5 compétitions différentes dans la saison pour un officiel A.

Dans le cas où un officiel, quelque soit la catégorie, aura assuré moins de 5 compétitions différentes dans la saison, il lui sera demandé de suivre un recyclage collectif ou personnel à l'appréciation du formateur régional départemental (selon l'organisation retenue par le comité régional).

Dans le cas où cette dernière condition serait refusée par l'officiel concerné, celui ci se verra retiré la validation de la carte d'officiel le concernant.

## **RECYCLAGE**

Les comités régionaux ou départementaux devront organiser au moins une réunion de recyclage par saison.

Chaque officiel A ou B devra y participer au moins une fois tous les 2 ans.

Il sera également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion des modifications des règlements.

## **TEXTES DE REFERENCE**

Les candidats, et par la suite les officiels en activité doivent connaître le corps de textes réglementaires qui régissent la discipline :

- Le règlement FINA 2005 - 2009 en français. Version commentée téléchargeable sur le site de la FFN (en remplacement des fascicules FFN qui n'intègrent pas les évolutions du règlement)
- Les dispositions particulières prises par la FFN (Départs et chronométrages)
- Le règlement intérieur de la FFN publié chaque saison dans l'annuaire fédéral
- Le règlement sportif de la saison



**NATATION ESTIVALE**

**CALENDRIER 2010**

**Programme Fédéral & Régional**

<b>1 Août</b>	<b>Interclubs Benjamins-Minimes</b>	<b>PEYREHORADE (40)</b>
<b>8 Août</b>	<b>Interclubs Toutes Catégories</b>	<b>LANGON (33)</b>
<b>21 et 22 Août</b>	<b>Championnats d'Aquitaine</b>	<b>SAINT-PALAIS (64)</b>
<b>24 au 27 Août</b>	<b>Stage Sélection Aquitaine</b>	<b>SANVIGNES LES MINES (Saône et Loire) - Bourgogne</b>
<b>28 et 29 Août</b>	<b>13<sup>ème</sup> Coupe de France des régions</b>	<b>SANVIGNES LES MINES (Saône et Loire) - Bourgogne</b>



## NATATION ESTIVALE

### *CALENDRIER 2010*

## **Programme Départementaux & Animations**

Màj 18 Juin 2010

20 Juin	Langon (33)	Coupe d'Aquitaine des Maîtres par équipe Mixte & Open
03 Juillet	Serres-Castet (64)	Meeting sprints
10 Juillet	Sabres (40)	Challenge de Morcenx
12 Juillet	Serres-Castet (64)	Soirée 200m
14 Juillet	Pouillon (40)	Challenge Patricia Bacheré
14 Juillet	Sarlat (24)	Coupe de la ville
17 Juillet	Grenade sur Adour (40)	Challenges longues distances
18 Juillet	Bazas (33)	Coupe de la ville
24 Juillet	Sore (40)	Challenge
25 Juillet	Langon (33)	Coupe de la ville
14 Août	Pouillon (40)	1 <sup>o</sup> journée Départementaux Landes
14 Août	Bazas (24)	1 <sup>o</sup> journée Départementaux Dordogne-Gironde
14 Août	Salies de Béarn (64)	1 <sup>o</sup> journée Départementaux Pyrénées-Atlantiques
15 Août	Tartas (40)	2 <sup>o</sup> journée Départementaux Landes
15 Août	Montpon-Ménéstérol (24)	2 <sup>o</sup> journée Départementaux Dordogne-Gironde
15 Août	Saint Jean Pied de Port (64)	2 <sup>o</sup> journée Départementaux Pyrénées-Atlantiques
17 Août	Serres-Castet (64)	Soirée qualification
24 Août	Serres-Castet (64)	Compétition Avenir



## Traitement et transmission informatique des compétitions des Clubs d'été 2010

Les deux modes de traitement, suivants :

Gestion extraNat (logiciel fédéral extraNat pocket, téléchargeable sur [WWW.extranat.fr](http://WWW.extranat.fr))

Gestion PCE3 (via Nat2i, ou autre logiciel respectant scrupuleusement ce protocole d'échange) pourront être utilisés indifféremment.

### Compétitions Fédérales et Régionale

(Interclubs + Championnats d'Aquitaine)

La gestion informatique de ces compétitions est sous la responsabilité du Comité Régional d'Aquitaine ; elle se fera avec le logiciel fédéral.

Pour les Interclubs (Benj., Min., TC), cette gestion sera assurée par les Comités Départementaux en charge de l'organisation de ces compétitions

#### **Procédure et planning des engagements :**

Création de la compétition J -7(ou avant), responsabilité du Comité Régional

Engagements en ligne J -3 (au plus tard), responsabilité des clubs **! verrouillage auto du système**

Engagements PCE, .doc, .xls, ou autre, au comité d'Aquitaine J -3 (au plus tard), responsabilité des clubs

Publication de la start-list sur le site du comité d'Aquitaine J -2, responsabilité du Comité Régional

Vérification de la start-list, responsabilité des clubs

Modifications de la start-list (engagements, forfaits, changement nage, ...) **pas souhaitable** H -1 du début des épreuves

#### **Pour les Interclubs :**

Les comités départementaux respectifs devront "récupérer" la compétition (si crée sur [extranat.fr](http://extranat.fr)).

envoi des résultats au Comité Régional d'Aquitaine à J +1

NB : Pour les Interclubs, Le Comité Régional met, si nécessaire, les moyens informatiques à disposition, et assure la fourniture des consommables.

Un moyen de reproduction sera à prévoir par le Comité Départemental ou le club hôte.

### Compétitions Départementales

(Championnats départementaux)

La gestion informatique de ces compétitions est sous la responsabilité des Comités Départementaux respectifs ; Ces derniers devront créer et récupérer la compétition sur [extranat.fr](http://extranat.fr) s'ils souhaitent mettre des engagements en ligne.

Envoi des résultats au Comité Régional d'Aquitaine à J +1 suivant le mode de traitement utilisé.

### Compétitions D'animations

(Challenges, Coupe de la ville, ...)

La gestion informatique de ces compétitions est sous la responsabilité des Clubs organisateurs.

Si ces derniers souhaitent mettre des engagements en ligne pour leur compétition, les CD respectifs devront la créer et la récupérer.

Envoi des résultats au Comité Régional d'Aquitaine à J +1 suivant le mode de traitement utilisé.

Le 7 avril 2010

JORF n°0055 du 6 mars 2010

Texte n°4

ARRETE

**Arrêté du 11 février 2010 relatif aux journées d'interdiction de transports en commun d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes en 2010**

NOR: DEVT0927051A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes, notamment son article 2 ;

Vu le volume et les conditions de circulation prévues, à l'occasion des départs et des retours de vacances estivales, **le samedi 31 juillet 2010 et le samedi 7 août 2010,**

Arrêtent :

**Article 1**

Le transport en commun d'enfants effectué par des véhicules affectés au transport en commun de personnes, tel que défini à l'article 2 de l'arrêté du 2 juillet 1982 susvisé, est interdit sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier le samedi 31 juillet 2010 de zéro à vingt-quatre heures et le samedi 7 août 2010 de zéro à vingt-quatre heures.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas si le transport en commun d'enfants est effectué à l'intérieur d'un même département ou si le lieu de destination du groupe transporté est situé dans un département limitrophe du lieu de sa prise en charge.

**Article 2**

Pour l'application de cet arrêté :

— la ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont considérés comme un seul département ;

— l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est considéré comme faisant partie des départements suivants : le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne ;

— l'aéroport d'Orly est considéré comme faisant partie des départements suivants : le Val-de-Marne et l'Essonne ;

— pour les autocars en provenance ou à destination d'un autre Etat, est considéré comme département de prise en charge du groupe, le département frontalier d'entrée sur le territoire national, ou de sortie du territoire national.

### **Article 3**

Les dispositions du présent arrêté ne font pas obstacle au pouvoir conféré au préfet de décider en cas d'urgence absolue, notamment en termes de sécurité, de dérogations exceptionnelles.

### **Article 4**

Le directeur des services de transport au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 2010.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la mer,  
en charge des technologies vertes  
et des négociations sur le climat,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur des services de transport,  
P. Vieu

Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de la modernisation  
et de l'action territoriale,  
C. Mirmand



**Coupe Régionale Interclubs Benjamins des clubs d'été 2010**

**Peyrehorade (Landes)**

**Dimanche 01 Août 2010**

**Organisation :** Comité des Landes sous la responsabilité sportive et informatique du Comité d'Aquitaine.  
Gestion informatique de la compétition assurée par le Comité des Landes.

**Pour participer, le nageur doit avoir sa licence validée par le Comité Régional, statut « oblitéré » (Date limite de réception du bon de Commande extraNat au Comité d'Aquitaine de Natation : Mercredi 28 Juillet)**

**Catégories d'âges :** Filles: 12/13 ans, nées en 1998 & 1997 – Garçons : 12/13 ans, nés en 1998 & 1997.  
Les poussines et les poussins, 10/11 ans nés en 2000-1999, auront la possibilité de participer sous condition (voir règlement ci-après).

**Détail des épreuves:** (ordre : voir programme commun, Benjamins-minimes)  
Epreuves individuelles : 100 m Papillon, 100 m Dos, 100 m Brasse, 100 m Nage Libre  
Relais : 4 x 50 m Nage Libre.

**Règlement sportif :** (réf. : Annuel Règlements, FFN, 2009 / 2010)  
Chaque club, pour être classé, doit avoir participé au relais.  
Il n'est pas indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.  
Un nageur ne peut s'engager qu'au relais et à une épreuve individuelle.  
Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes ( 4 nageurs participant au relais et aux 4 épreuves individuelles).  
Chaque équipe sera composée de 4 nageurs.  
Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes. Quel que soit le nombre d'équipes engagées par un club, **seule la dernière peut être complétée par un « Poussin » et un seul.**

**Dispositions particulières :**

**Fédérale :** Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs benjamins des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert.

**Régionale :** Les nageurs participant à la coupe interclubs auront la possibilité de participer à une deuxième épreuve, seulement pour une prise de temps, dans la ou les premières séries des épreuves du programme de la coupe interclubs.

**Classement:** Il sera effectué un classement féminin, masculin, et général  
Le classement s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation FFN.  
La cotation des relais est doublée.

**Si un club engage plusieurs équipes, seule la première classée comptera pour les récompenses.**

En cas d'égalité, le nombre de points obtenus aux 2 relais départagera les clubs.

**Par contre, les points de toutes les équipes engagées compteront pour le classement national des clubs.**

**Récompenses :**

Les trois premiers clubs seront récompensés en garçons et filles et recevront une coupe.

Le club vainqueur au classement Général recevra la coupe **Alain SANGOSSE**

**Engagements :**

Voir le document : « Traitement et transmission informatique des compétitions »

**Droits d'engagements :** 24,80 € par Club engagé, à verser au Comité d'Aquitaine de Natation.

**Jury :** Chaque club qualifié devra fournir au minimum un officiel par équipe engagée pour la constitution du jury sous peine d'une amende de 65,00 €



## Comité d'Aquitaine de Natation

### **Coupe régionale Interclubs Minimes des clubs d'été 2010**

**Peyrehorade (Landes)**

**Dimanche 01 Août 2009**

**Organisation :** Comité des Landes sous la responsabilité sportive et informatique du Comité d'Aquitaine.  
Gestion informatique de la compétition assurée par le Comité des Landes.

**Pour participer, le nageur doit avoir sa licence validée par le Comité Régional, statut « oblitéré » (Date limite de réception du bon de Commande extraNat au Comité d'Aquitaine de Natation : Mercredi 28 Juillet)**

#### **Catégories d'âges :**

Filles: 14/15 ans, nées en 1996 & 1995 – Garçons : 14/15 ans, nés en 1996 & 1995.

**Détail des épreuves:** ((ordre : voir programme commun, Benjamins-Minimes)

Epreuves individuelles : 100 et 200 m Nage Libre, 100 m Papillon, 100 m Dos, 100 m Brasse, 200 m 4Nages  
Relais: 4 X 100 m Nage Libre - 4 X 100 m 4 Nages

**Règlement sportif :** (réf. : Annuel Règlements, FFN, 2009 / 2010)

Chaque équipe de club, doit participer obligatoirement au deux relais pour être classée.

Il n'est pas obligatoire de présenter un nageur dans chaque épreuve individuelle.

Il ne peut y avoir qu'un nageur par épreuve et par équipe

Un nageur ne peut participer qu'à une épreuve individuelle et les relais

Chaque équipe de club comprend 4 à 6 nageurs, minimes au maximum.

#### **Dispositions particulières :**

**Fédérale :** Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs minimes des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert.

**Régionale :** Les nageurs participant à la coupe interclubs auront la possibilité de participer à une deuxième épreuve, seulement pour une prise de temps, dans la ou les premières séries des épreuves du programme de la coupe interclubs.

**Classement:** Il sera effectué un classement féminin, masculin, et général.

Le classement s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation FFN.

La cotation des relais est doublée.

**Si un club engage plusieurs équipes, seule la première classée comptera pour les récompenses.**

En cas d'égalité, le nombre de points obtenus aux 2 relais départagera les clubs.

**Par contre, les points de toutes les équipes engagées compteront pour le classement national des clubs.**

#### **Récompenses :**

Les trois premiers clubs seront récompensés en garçons et filles et recevront une coupe.

Le club vainqueur au classement Général recevra la coupe **Sébastien DOIMO**

#### **Engagements :**

Voir document : « Traitement et transmission informatique des compétitions »

**Droits d'engagements : 24,80 € par club engagé, à verser au Comité d'Aquitaine de Natation.**

**Jury : Chaque club devra fournir au minimum un officiel par équipe engagée pour la constitution du jury sous peine d'une amende de 65,00 €.**





**Programme Interclubs Benjamins & Minimes des clubs d'été 2010**  
**PEYREHORADE (40) le 01 Août 2010**

**1ère réunion**

**Rendez-vous 09 H 45 début des épreuves 10 H 30**

100 m NL Filles Minimes  
100 m NL Garçons Minimes  
**100 m Dos Filles Benjamins**  
**100 m Dos Garçons Benjamins**  
100 m Dos Filles Minimes  
100 m Dos Garçons Minimes  
**100 m Brasse Filles Benjamins**  
**100 m Brasse Garçons Benjamins**  
100 m Papillon Filles Minimes  
100 m Papillon Garçons Minimes

***PAUSE 10 MINUTES***

4x100 m 4N Filles Minimes  
4x100 m 4N Garçons Minimes

**2ème réunion**

**Début des épreuves en fonction de la fin de la 1ère Réunion**

200 m 4 nages Filles Minimes  
200 m 4 nages Garçons Minimes  
**100 m Papillon Filles Benjamins**  
**100 m Papillon Garçons Benjamins**  
200 m NL Filles Minimes  
200 m NL Garçons Minimes  
**100 m NL Filles Benjamins**  
**100 m NL Garçons Benjamins**  
100 m Brasse Filles Minimes  
100 m Brasse Garçons Minimes

***PAUSE 10 MINUTES***

**4x50 m NL Filles Benjamins**  
**4x50 m NL Garçons Benjamins**  
4x100 m NL Filles Minimes  
4x100 m NL Garçons Minimes



## **Championnats d'Aquitaine Interclubs des clubs d'été – 2010**

**Langon (Gironde)**

Dimanche 08 Août 2010

**Organisation** : Comité de la Gironde sous la responsabilité sportive et informatique du Comité d'Aquitaine.  
Gestion informatique de la compétition assurée par le Comité de la Gironde

**Pour participer, le nageur doit avoir sa licence validée par le Comité Régional, statut « oblitéré » (Date limite de réception du bon de Commande extraNat au Comité d'Aquitaine de Natation : Mercredi 04 Juillet)**

**Catégories d'âges** : Toutes catégories d'âge

**Détail des épreuves**: (ordre des épreuves: voir programme ci-après)

10 épreuves individuelles : 50m, 100m & 200 m NL; 50 m & 100 m Brasse ;

50 m & 100 m Dos, 50 m & 100 m papillon, 200 m 4 nages.

2 épreuves de relais : 4 x 100 m NL & 4x100 m 4 nages

**Règlement sportif** : (réf. : Annuel Règlements, FFN, 2008 / 2009)

Chaque équipe de club, doit participer obligatoirement au deux relais pour être classée.

Il n'est pas obligatoire de présenter un nageur dans chaque épreuve individuelle.

Un nageur ne peut participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Il ne peut y avoir qu'un nageur par épreuve et par équipe.

Chaque nageur effectue au moins une épreuve individuelle

Une équipe est composée de quatre nageurs au minimum

Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes avec une participation aux 2 relais et aux 10 épreuves individuelles.

**Disposition particulière** :

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs minimales des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert.

**Classement**: Il sera effectué un classement féminin, masculin, et général

Le classement s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation FFN.

La cotation des relais est doublée.

**Si un club engage plusieurs équipes, seule la première classée comptera pour les récompenses.**

En cas d'égalité, le nombre de points obtenus aux 2 relais départagera les clubs.

**Par contre, les points de toutes les équipes engagées compteront pour le classement national des clubs.**

**Récompenses** :

Les trois premiers clubs seront récompensés en garçons et filles et recevront une coupe.

Le club vainqueur au classement Général recevra la coupe **Sébastien DUMARTIN**

**Engagements** :

Voir le document : « Traitement et transmission informatique des compétitions »

**Droits d'engagements** : 24,80 € par Club engagé, à verser au Comité d'Aquitaine de Natation.

**Jury** : Chaque club qualifié devra fournir au minimum 1 officiel par équipe engagée pour la constitution du jury sous peine d'une amende de 65,00 € par officiel manquant.



**Programme Interclubs Toutes Catégories des clubs d'été 2010**

**Langon (33) le 08 Août 2010**

**1ère REUNION**

Rendez-vous 9h15  
Début des épreuves 10h00

**2ème REUNION**

Début des épreuves en fonction de la fin  
de la 1ère Réunion

- |                                   |           |                                      |           |
|-----------------------------------|-----------|--------------------------------------|-----------|
| 1. 50 mètres papillon             | dames     | 13. 100 mètres papillon              | dames     |
| 2. 50 mètres papillon             | messieurs | 14. 100 mètres papillon              | messieurs |
| 3. 100 mètres N.L.                | dames     | 15. 50 mètres N.L.                   | dames     |
| 4. 100 mètres N.L.                | messieurs | 16. 50 mètres N.L.                   | messieurs |
| 5. 50 mètres brasse               | dames     | 17. 100 mètres brasse                | dames     |
| 6. 50 mètres brasse               | messieurs | 18. 100 mètres brasse                | messieurs |
| 7. 100 mètres dos                 | dames     | 19. 50 mètres dos                    | dames     |
| 8. 100 mètres dos                 | messieurs | 20. 50 mètres dos                    | messieurs |
| 9. 200 mètres 4 nages             | dames     | 21. 200 mètres N.L.                  | dames     |
| 10. 200 mètres 4 nages            | messieurs | 22. 200 mètres N.L.                  | messieurs |
| 11. Relais 4 fois 100 mètres N.L. | dames     | 23. Relais 4 fois 100 mètres 4 nages | dames     |
| 12. Relais 4 fois 100 mètres N.L. | messieurs | 24. Relais 4 fois 100 mètres 4 nages | messieurs |



**Championnats d'Aquitaine des Clubs d'été 2010**

**Samedi 21 Août et Dimanche 22 Août 2010**

**Saint-Palais (64) Bassin de 25 m. 5 couloirs**

**Organisation** : Comité des Pyrénées Atlantiques.

Gestion sportive et informatique de la compétition assurée par le Comité d'Aquitaine

**Règlement sportif et financier**

**Qualification** : Ces épreuves sont réservées aux nageurs titulaires d'une licence bassin d'été

**Le nageur doit avoir sa licence validée par le comité régional, statut « oblitéré » (Date limite de réception du bon de Commande EXTRANAT au Comité d'Aquitaine de Natation : Mardi 17 Août)**

**Epreuves** : Les épreuves de ces championnats se dérouleront en 4 réunions, classement au temps (séries sans distinction d'âge) sur les épreuves individuelles suivantes :

<b>50 m Nage Libre</b>	<b>100 m Nage Libre</b>	<b>200m/400 m Nage Libre</b>
<b>50 m Brasse</b>	<b>100 m Brasse</b>	<b>200 m Brasse</b>
<b>50 m Papillon</b>	<b>100 m Papillon</b>	<b>200 m 4 Nages</b>
<b>50 m Dos</b>	<b>100 m Dos</b>	<b>200 m Dos</b>

dans les catégories d'âge suivantes : **Gar ons et Filles**

**92 et avant**

**93-94**

**95-96**

**97-98**

**99 et après**

**Juniors Seniors**

**Cadets**

**Minimes**

**Benjamins**

**Poussins & Avenir**

à l'exception des **épreuves individuelles de 50 m** qui sont **ouvertes exclusivement aux nageurs minimes, cadets, juniors et seniors** (les poussins et les benjamins ne peuvent pas nager ces épreuves)

Les relais **4x50 m NL, 4x100 m NL, 4x100 m 4 Nages** se nageront dans les catégories d'âge suivantes : **94 et avant , 95 / 96 , 97 / 98 , 99 et après.**

**Le relais 10 x 100 m sera un relais toutes catégories.**

Plusieurs équipes de relais par club pourront être engagées, possibilité de compléter une équipe par surclassement.

**ATTENTION ! Un nageur poussin ou benjamin ne pourra participer plus de 5 épreuves individuelles au cours de ces championnats !**

**Engagements** :

Les temps d'engagement devront avoir été réalisés lors d'une épreuve inscrite au calendrier FFN 'été 2010 et validée par le Comité régional

Tout engagement incorrect sera rejeté ou ramené au temps d'amende dans la limite de deux engagements .

Un nageur qui n'aurait pas réalisé le temps de qualification pourra toutefois être engagé **uniquement au temps de première amende.** Un nageur ne pourra être engagé de cette manière qu'à **deux épreuves maximum** pour toute la durée des championnats d'Aquitaine.

Les engagements devront se faire en ligne sur EXTRANAT .  
date limite : Mercredi 18 Août 2010 minuit

**Les droits d'engagement sont fixés 3,20 par épreuve individuelle et 6,25 par relais.**

**Amendes** : Tout dépassement du temps minimum toléré entraînera le paiement d'une amende suivant le barème suivant :

**2,15** pour dépassement de temps inférieur à 5 %.

**8,30** pour dépassement de temps de 5 % inclus à 10 % exclus.

**16,00** pour dépassement de temps supérieur ou égal à 10 %.

(**temps d'amende**, voir tableaux ci-dessous).

**Forfaits** : Les clubs sont tenus de déclarer les forfaits avant le début de chaque réunion.

**Officiels** : Chaque club engagé pour ces épreuves devra fournir au moins *un officiel + un officiel par dizaine de nageurs engagés par réunion sous peine d'une amende de 65,00 par réunion.*

**Récompenses** : Les trois premiers de chaque épreuve individuelle dans chaque catégorie d'âge recevront une médaille offerte par le Comité d'Aquitaine.

Les équipes classées premières de chaque relais dans chaque catégorie d'âge recevront une médaille offerte par le Comité d'Aquitaine.

**Coupe Sabrina DEHEZ** Benjamin et Benjamine marquant le plus de points sur une course à la table de cotation.

**Biathlon** : Le biathlon se déroulera sur les épreuves de 400 m Nage Libre et 200 m 4 Nages dans les 3 catégories d'âges suivantes :

**97/98**

**99**

**2000 et après.**

Le classement se fera par addition des temps.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une médaille.

**Remarques concernant les temps spéciaux Biathlon (nageurs nés en 2000 et après) :**

Ces temps sont destinés aux nageurs **participant effectivement aux deux épreuves** du biathlon.

Un nageur qui ne désire participer qu'à l'une des deux épreuves doit alors réaliser le temps de qualification correspondant à sa catégorie (98 et après).

**Remarque concernant les relais** : Les engagements sont faits sous la responsabilité des entraîneurs de clubs, sans obligation d'avoir réalisé le temps d'engagement auparavant.

POSSIBILITE DE SURCLASSER.

**PROGRAMME**  
**DES CHAMPIONNATS D 'AQUITAINE 2010**

**SAMEDI 21 AOUT**

Rendez-vous : 08h15  
Début des épreuves : 09h00

50 m Brasse  
200 m Dos  
100 m Nage Libre  
Relais 4x50 m N.L.

**SAMEDI 21 AOUT après midi**

50 m Nage Libre  
100 m Brasse  
200 m 4 Nages  
Relais 4x100 m N.L.

**DIMANCHE 22 AOUT**

Rendez-vous : 08 h00  
Début des épreuves : 08 h45

50 m Dos  
100 m Papillon  
400 m Nage Libre (97 et après)  
200 m Nage Libre (96 et avant)  
Relais 4x100 m 4 Nages

**DIMANCHE 22 AOUT après midi**

50 m Papillon  
100 m Dos  
200 m Brasse  
  
Relais 10x100 m NL

10 minutes d'entracte entre les épreuves individuelles et les relais.

***Le début des réunions de l'après-midi sera déterminé en fonction de l'horaire de fin de la réunion du matin.***

## TEMPS D'ENGAGEMENTS IMPOSES

### Championnats d'Aquitaine 2010.

Pour chaque épreuve, la première ligne (T.eng.) concerne le temps limite d'engagement.

Son dépassement entraîne une amende de 2,15 €.

La deuxième ligne correspond au temps d'amende de 8,30 €.

La troisième ligne correspond au temps d'amende de 16.00 €.

### GARCONS

### FILLES

Année \ Epreuve	94 & avant	95	96	97	98	99 & après	94 & avant	95	96	97	98	99 & après	
T.Eng.	<b>31.50</b>	<b>32.50</b>	<b>33.50</b>				<b>34.50</b>	<b>35.50</b>	<b>36.50</b>				
50 5%	33.08	34.13	35.17				36.23	37.28	38.33				
N L 10%	34.65	35.76	36.85				37.95	39.05	40.15				
T.Eng.	<b>37.00</b>	<b>38.00</b>	<b>39.00</b>				<b>41.50</b>	<b>42.50</b>	<b>43.50</b>				
50 5%	38.85	39.90	40.95				43.58	44.63	45.68				
DOS 10%	40.70	41.81	42.90				45.65	46.76	47.85				
T.Eng.	<b>41.00</b>	<b>42.00</b>	<b>43.00</b>				<b>44.00</b>	<b>45.00</b>	<b>46.00</b>				
50 5%	43.05	44.10	45.15				46.20	47.25	48.30				
Brasse 10%	45.10	46.20	47.30				48.40	49.50	50.60				
T.Eng.	<b>38.00</b>	<b>39.00</b>	<b>40.00</b>				<b>41.50</b>	<b>42.50</b>	<b>43.50</b>				
50 5%	39.90	40.95	42.00				43.58	44.63	45.68				
PAP 10%	41.81	42.90	44.00				45.65	46.76	47.85				
T.Eng.	<b>1'09.50</b>	<b>1'12.50</b>	<b>1'17.50</b>	<b>1'24.50</b>	<b>1'35.50</b>	<b>1'40.00</b>	<b>1'19.50</b>	<b>1'21.50</b>	<b>1'24.50</b>	<b>1'29.50</b>	<b>1'36.50</b>	<b>1'43.50</b>	
100 5%	1'12.98	1'16.13	1'21.38	1'28.73	1'40.28	1'45.00	1'23.48	1'25.58	1'28.73	1'33.93	1'41.33	1'48.68	
N L 10%	1'16.45	1'19.76	1'25.25	1'32.95	1'45.05	1'50.00	1'27.45	1'29.65	1'32.95	1'38.45	1'46.15	1'53.85	
T.Eng.	<b>2'30.00</b>	<b>2'38.00</b>	<b>2'48.00</b>				<b>2'54.00</b>	<b>2'58.50</b>	<b>3'06.00</b>				
200 5%	2'37.50	2'45.90	2'56.40				3'02.70	3'07.42	3'15.30				
N L 10%	2'45.00	2'53.80	3'04.80				3'11.40	3'16.335	3'24.60				
T.Eng.				<b>6'36.00</b>	<b>7'00.00</b>	<b>7'25.00</b>					<b>6'56.00</b>	<b>7'16.00</b>	<b>7'54.00</b>
400 5%				6'55.81	7'21.00	7'47.25					7'16.81	7'37.81	8'17.70
N L 10%				7'15.60	7'42.00	8'09.50					7'37.60	7'59.60	8'41.40
T.Eng.	<b>1'26.00</b>	<b>1'28.00</b>	<b>1'32.00</b>	<b>1'36.00</b>	<b>1'45.00</b>	<b>1'51.00</b>	<b>1'35.00</b>	<b>1'37.00</b>	<b>1'41.00</b>	<b>1'45.00</b>	<b>1'51.00</b>	<b>1'59.00</b>	
100 5%	1'30.30	1'32.40	1'36.60	1'40.81	1'50.25	1'56.55	1'39.76	1'41.85	1'46.05	1'50.25	1'56.55	2'04.95	
DOS 10%	1'34.60	1'36.81	1'41.20	1'45.60	1'55.50	2'02.10	1'44.50	1'46.70	1'51.10	1'55.50	2'02.10	2'10.90	
T.Eng.	<b>3'10.00</b>	<b>3'14.00</b>	<b>3'23.00</b>	<b>3'32.00</b>	<b>3'52.00</b>	<b>4'04.00</b>	<b>3'30.00</b>	<b>3'34.00</b>	<b>3'43.00</b>	<b>3'51.00</b>	<b>4'04.00</b>	<b>4'24.00</b>	
200 5%	3'19.50	3'23.70	3'33.15	3'42.60	4'03.60	4'16.20	3'40.50	3'44.70	3'54.15	4'02.55	4'16.20	4'37.20	
DOS 10%	3'29.00	3'33.40	3'43.30	3'53.20	4'15.20	4'28.40	3'51.00	3'55.40	4'05.30	4'14.10	4'28.40	4'50.40	
T.Eng.	<b>1'30.00</b>	<b>1'33.00</b>	<b>1'36.00</b>	<b>1'42.00</b>	<b>1'49.00</b>	<b>1'55.00</b>	<b>1'36.00</b>	<b>1'38.00</b>	<b>1'42.00</b>	<b>1'46.00</b>	<b>1'52.00</b>	<b>2'00.00</b>	
100 5%	1'34.50	1'37.65	1'40.81	1'47.10	1'54.45	2'00.76	1'40.81	1'42.90	1'47.10	1'51.30	1'57.60	2'06.00	
Brasse 10%	1'39.00	1'42.30	1'45.60	1'52.20	1'59.90	2'06.50	1'45.60	1'47.81	1'52.20	1'56.60	2'03.20	2'12.00	
T.Eng.	<b>3'13.00</b>	<b>3'20.00</b>	<b>3'26.00</b>	<b>3'39.00</b>	<b>3'57.00</b>	<b>4'07.00</b>	<b>3'26.00</b>	<b>3'30.00</b>	<b>3'37.00</b>	<b>3'48.00</b>	<b>4'01.00</b>	<b>4'18.00</b>	
200 5%	3'22.65	3'30.00	3'36.30	3'49.95	4'08.85	4'19.35	3'36.30	3'40.50	3'47.85	3'59.40	4'13.05	4'30.90	
Brasse 10%	3'32.30	3'40.00	3'46.60	4'00.90	4'20.70	4'31.70	3'46.60	3'51.00	3'58.70	4'10.81	4'25.10	4'43.81	
T.Eng.	<b>1'32.50</b>	<b>1'35.50</b>	<b>1'40.50</b>	<b>1'49.00</b>	<b>1'57.00</b>	<b>2'05.00</b>	<b>1'36.00</b>	<b>1'38.00</b>	<b>1'44.50</b>	<b>1'51.50</b>	<b>1'59.00</b>	<b>2'10.00</b>	
100 5%	1'37.13	1'40.28	1'45.53	1'54.45	2'00.76	2'11.25	1'40.81	1'42.90	1'49.73	1'57.08	2'04.95	2'16.50	
Pap 10%	1'41.76	1'45.05	1'50.55	1'59.90	2'06.50	2'17.50	1'45.60	1'47.81	1'54.95	2'02.65	2'10.90	2'23.00	
T.Eng.	<b>3'06.00</b>	<b>3'18.00</b>	<b>3'25.00</b>	<b>3'41.00</b>	<b>3'54.00</b>	<b>4'05.00</b>	<b>3'12.00</b>	<b>3'22.00</b>	<b>3'32.00</b>	<b>3'42.00</b>	<b>3'57.00</b>	<b>4'10.00</b>	
200 5%	3'15.30	3'27.90	3'35.25	3'52.05	4'05.70	4'17.25	3'21.60	3'32.10	3'42.60	3'53.10	4'08.85	4'22.50	
4 N 10%	3'24.60	3'37.81	3'45.50	4'03.10	4'17.40	4'29.50	3'31.20	3'42.20	3'53.20	4'04.20	4'20.70	4'35.00	

BIATHLON	GARCONS	FILLES
	2000 & +	2000 & +
T.Eng. 400 N L 5%	8'00.00 8'24.00	8'25.00 8'50.25
10%	8'48.00	9'15.50
T.Eng. 200 4 N 5%	4'20.00 4'33.00	4'25.00 4'38.25
10%	4'46.00	4'51.50

TEMPS DE QUALIFICATION Relais		GARCONS				FILLES			
Année	94 & avant	95 / 96 minimes	97 / 98 benjamins	99 & après	94 & avant	95/ 96 minimes	97 / 98 benjamines	99 & après	
<b>4x100 NL</b> T.Eng.	<b>4'45.00</b>	<b>5'20.00</b>	<b>6'10.00</b>	<b>7'00.00</b>	<b>5'40.00</b>	<b>6'10.00</b>	<b>6'50.00</b>	<b>8'20.00</b>	
5%	4'59.25	5'30.76	6'28.50	7'21.00	5'57.00	6'28.50	7'10.50	8'45.00	
10%	5'08.00	5'46.50	6'47.00	7'42.00	6'14.00	6'47.00	9'10	9'10.00	
<b>4x50 NL</b> T.Eng.	<b>2'16.00</b>	<b>2'24 .00</b>	<b>2'40 .00</b>	<b>3'10.00</b>	<b>2'35.00</b>	<b>2'48.00</b>	<b>3'10.00</b>	<b>3'40.00</b>	
5%	2'29.60	2'38.40	2'56.00	3'29 .00	2'50 .50	3'04 .80	3'29.00	4'02.00	
10%	2'44.56	2'54.24	3'13 .60	3'49.90	3'07 .55	3'23.28	3'49.90	4'26.20	
<b>4x100 4 Nages</b> T.Eng.	<b>5'20.00</b>	<b>5'51.00</b>	<b>6'55.00</b>	<b>8'20.00</b>	<b>6'17.00</b>	<b>6'55.00</b>	<b>7'35.00</b>	<b>9'10.00</b>	
5%	5'36.00	6'08.55	7'15.76	8'45.00	6'35.85	7'15.76	7'57.76	9'37.50	
10%	5'52.00	6'26.10	7'36.50	9'10.00	6'54.70	7'36.50	8'20.50	10'05.00	
<b>10x100 NL</b> T.Eng.	<b>15'55.00</b>				<b>16'45.00</b>				
5%	16'42.76				17'35.25				
10%	17'30.50				18'25.50				

**Remarques concernant les relais :** Les engagements sont faits sous la responsabilité des entraîneurs de clubs, sans obligation d'avoir réalisé le temps d'engagement auparavant.

**POSSIBILITE DE SURCLASSER POUR COMPLETER UNE EQUIPE.**

Les relais **4x50 m NL**, **4x100 m NL**, **4x100 m 4 Nages** se nageront dans les catégories d'âge suivantes :

**94 et avant - 95 / 96 - 97 / 98 - 99 et après.**



## SELECTION EQUIPE D'AQUITAINE

A l'issue des championnats d'Aquitaine des bassins d'été une sélection régionale sera constituée pour participer à la Coupe de France des régions à **SANVIGNES LES MINES** (Saône et Loire) – comité de Bourgogne - les 28 et 29 Août et sera rassemblée à **SANVIGNES LES MINES**, pour un stage préparatoire à partir du Mardi 24 Août.

Cette sélection sera faite dans les catégories :

Garçons nés en 1993/1994 et 1995/1996

Filles nées en 1993/1994 et 1995 /1996

sur les épreuves 100 m NL, 100 m Brasse, 100 m Dos, 100 m Papillon, 200 m 4 nages , 200 Dos , 200 Brasse; 50 NL , relais 4x100 m NL et 10x 50 NL.

**Les entraîneurs de clubs doivent motiver leurs nageurs** pour participer à ce stage et à cette rencontre en les informant à l'avance de la **date retenue le 28 et 29 Août** et de l'importance d'une telle rencontre :

Cette compétition est la seule compétition de niveau national du calendrier et c'est donc l'épreuve de niveau le plus élevé qui peut être proposée à un nageur de bassins d'été. De plus la participation élargie à 9 comités régionaux est une raison de motivation supplémentaire.

**La conviction et la volonté de chaque entraîneur d'assurer le succès de cette équipe d'Aquitaine seront la principale raison de son succès.**